

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014

**PAR COURRIEL**

([louis.charles.belanger@clcw.ca](mailto:louis.charles.belanger@clcw.ca))

**Me Louis-Charles Bélanger**  
75, avenue Québec, bureau 201  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : [tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca](mailto:tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca)

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda.**

**Dossier Régie : R-3895-2014 / Notre référence : R049070 JOT**

---

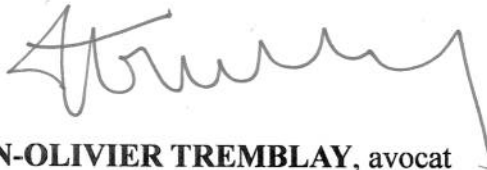
Cher confrère,

La présente fait suite à notre conversation téléphonique du 26 septembre 2014 relativement au dossier mentionné en objet.

Nous vous réitérons qu'Hydro-Québec sollicite de façon urgente l'autorisation de la Ville de Rouyn-Noranda pour construire le tronçon de ligne aérienne faisant l'objet du litige, situé le long du boulevard Québec, afin d'assurer l'alimentation de la charge avant l'hiver qui vient. Il est entendu que cette ligne sera construite à titre temporaire en attente d'une décision finale de la Régie.

Veillez nous confirmer l'autorisation de la Ville d'ici jeudi le 2 octobre à midi. À défaut, nos instructions sont de saisir la Régie d'une demande d'ordonnance de sauvegarde pour obtenir cette autorisation de façon urgente.

Nous vous prions de recevoir, cher confrère, nos meilleures salutations.



**JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat**

JOT/sg